
**Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif
tenue le mercredi 21 janvier 2015 à 8 h 30
Salle Peter-McGill, Hôtel de ville**

PRÉSENCES :

M. Denis Coderre, Maire
M. Pierre Desrochers, Président du comité exécutif
Mme Anie Samson, Vice-présidente du comité exécutif
M. Harout Chitilian, Vice-président du comité exécutif
M. Dimitrios (Jim) Beis, Membre du comité exécutif
M. Richard Bergeron, Membre du comité exécutif
M. Russell Copeman, Membre du comité exécutif
M. Réal Ménard, Membre du comité exécutif
M. Lionel Perez, Membre du comité exécutif
Mme Chantal Rouleau, Membre du comité exécutif
M. Aref Salem, Membre du comité exécutif
Mme Monique Vallée, Membre du comité exécutif

ABSENCE :

Mme Manon Gauthier, Membre du comité exécutif

AUTRES PRÉSENCES :

Me Jean-François Milot, Chef de division - soutien aux instances
Me Yves Saindon, Greffier de la Ville
M. Alain Marcoux, Directeur général
M. Jacques A. Ulysse, Directeur général adjoint - Services institutionnels
M. Marc Blanchet, Directeur général adjoint - Développement
M. Alain Dufort, Directeur général adjoint - Ville-Marie et Concertation des arrondissements
Mme Chantal Gagnon, Directrice générale adjointe - Qualité de vie
Mme Karine Boivin-Roy, conseillère associée
Mme Mary Deros, conseillère associée
M. Richard Guay, conseiller associé
Mme Elsie Lefebvre, conseillère associée
M. Jean-François Parenteau, conseiller associé
Mme Chantal Rossi, conseillère associée

Cette séance du comité exécutif est tenue conformément au règlement intérieur de la Ville sur la fixation des séances ordinaires du comité exécutif.

CE15 0104

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de la séance du comité exécutif du 21 janvier 2015, en y retirant l'article 20.016.

Adopté à l'unanimité.

CE15 0105

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour consolidé de l'assemblée ordinaire du conseil municipal du 26 janvier 2015.

Adopté à l'unanimité.

10.002

CE15 0106

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour consolidé de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du 29 janvier 2015.

Adopté à l'unanimité.

10.003

CE15 0107

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 7 janvier 2015.

Adopté à l'unanimité.

10.004

CE15 0108

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'approuver le Programme d'implantation de rues piétonnes ou partagées tel que défini au sommaire décisionnel;
- 2- d'approuver les cinq projets de rues piétonnes ou partagées recommandés par le comité de pilotage sur la base des critères de sélection fournis et décrits au sommaire décisionnel;

- 3- d'autoriser un virement budgétaire de 500 000 \$ en provenance des dépenses générales d'administration vers le Service des infrastructures, de la voirie et du transport afin de financer l'enveloppe globale pour le déploiement du Programme d'implantation de rues piétonnes ou partagées pour l'année 2015, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

12.001 1146799001

CE15 0109

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'adopter, tel que soumis, le Programme de réfection des terrains de balle de Montréal;
- 2- d'autoriser un virement budgétaire de 11 000 000 \$ en provenance du PTI 2015-2017 de la Direction générale vers le PTI 2015-2017 du Service de la diversité sociale et des sports, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

12.002 1144815004

CE15 0110

Il est

RÉSOLU :

- 1 - de conclure une entente-cadre, d'une durée de 24 mois, pour la fourniture sur demande de nourriture aux détenus du Service de police de la Ville de Montréal;
- 2 - d'accorder à la compagnie A Mourdoukoutas, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13663 et au tableau des prix reçus joint au rapport du directeur;
- 3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets au sein des unités du SPVM, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.001 1145985001

CE15 0111

Il est

RÉSOLU :

- 1 - de conclure une entente-cadre collective, d'une durée de 60 mois, pour la fourniture et la livraison, sur demande, de toilettes mobiles, portatives et chimiques ;
- 2 - d'accorder à Services Matrec inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents d'appel d'offres 14-13692 et au tableau de prix reçus ci-joint joint au rapport du directeur;
- 3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.002 1144119005

CE15 0112

Monsieur le maire, Denis Coderre, déclare son intérêt et s'abstient de participer aux délibérations et de voter.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'autoriser la prolongation pour une période supplémentaire de deux ans, soit jusqu'au 30 janvier 2017, de l'entente-cadre conclue avec les firmes Fortier Auto (Montréal) ltée et 7265930 Canada inc. / Montréal Chrysler Dodge Jeep (LaSalle) (CG12 0013) pour la fourniture sur demande de divers véhicules légers (multisegments, fourgons utilitaires, camionnettes et châssis-cabine) à toutes les unités d'affaires de la Ville de Montréal, selon les mêmes termes et conditions stipulés aux documents de l'appel d'offres public 11-11756 ;
- 2- d'imputer ces dépenses à même les budgets des services corporatifs et des arrondissements, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.003 1143447002

CE15 0113

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'autoriser une dépense de 24 691 847,89 \$, taxes incluses, pour la fourniture de quatorze groupes motopompes horizontaux de type centrifuge à double aspiration, avec démarreur 4,16 kV et comprenant les composantes et équipements connexes requis pour la mise en service, la livraison et l'assistance technique dans le cadre du programme de réfection des équipements des usines d'eau potable, des stations de pompage et des réservoirs (REQU), comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;

- 2 - d'accorder au seul soumissionnaire conforme, Solutions d'eau Xylem, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale 24 005 963,23 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-12725;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.004 1146603003

CE15 0114

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'annuler le contrat accordé à Power-Lite Industries inc (CG13 0117), pour l'article 13 seulement à la suite de l'appel d'offres public 12-12548 ;
- 2 - de conclure une entente-cadre, d'une durée de 24 mois, pour la fourniture sur demande de fûts, potences et rallonges pour feux de circulation ;
- 3 - d'accorder au seul soumissionnaire conforme Lampadaires Feralux inc. le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, soit pour une somme maximale de 3 303 214,72 \$, taxes incluses, le tout conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13744 et au tableau des prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 4 - d'imputer les dépenses de consommation à même les budgets des services corporatifs, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.005 1145897019

CE15 0115

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser une dépense de 15 442 344,56 \$, taxes incluses, pour la mise aux normes de l'aréna Rodrigue-Gilbert, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder à Le groupe Geysler inc., le plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 14 992 567,54 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5730;
- 3- d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.006 1140457009

CE15 0116

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'autoriser une dépense de 2 532 526,63 \$, taxes incluses, pour l'aménagement de sentiers au parc-nature du Bois-de-Saraguay, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 2 - d'accorder à Les Terrassements Multi-Paysages inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 250 515,95 \$, taxes et contingences incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-6717 ;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.007 1141246018

CE15 0117

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder, conformément aux dispositions de la loi, un contrat de gré à gré à Bell Canada dans le cadre du PRR de la rue Clément, des rues Lafleur à des Oblats, pour le déplacement de la ligne aérienne, pour une somme maximale de 90 961,94 \$, taxes incluses, conformément à son offre de service en date du 11 décembre 2014;
- 2- d'autoriser le directeur de la Direction des transports à signer la demande de modification au réseau de distribution de Bell Canada;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder, conformément aux dispositions de la loi, un contrat de gré à gré à Hydro Québec dans le cadre du PRR de la rue Clément, des rues Lafleur à des Oblats, pour le déplacement de la ligne aérienne pour une somme maximale de 346 290,90 \$, taxes incluses, conformément à son offre de service en date du 12 décembre 2014;
- 2- d'autoriser le directeur de la Direction des transports à signer la demande de modification au réseau de distribution d'Hydro Québec;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.008 1146745001

CE15 0118

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser une dépense de 523 318,33 \$, taxes incluses, pour les travaux de planage, de revêtement de chaussée et la reconstruction de trottoirs, là où requis, dans la rue Mansfield, de la rue Saint-Antoine Ouest au boulevard René-Lévesque Ouest, dans l'arrondissement de Ville-Marie, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 2 - d'accorder à Les Entrepreneurs Bucaro inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 449 918,33 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 283401 ;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.009 1144822060

CE15 0119

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'autoriser des ententes-cadres d'une durée de 24 mois chacune, pour la fourniture sur demande de services professionnels pour le soutien technique aux activités de la Division de l'exploitation du réseau artériel pour la mise en oeuvre du Plan stratégique sur les systèmes de transport intelligents et la réalisation d'études en circulation;
- 2 - d'approuver les projets de convention par lesquels les firmes ci-après désignées ayant obtenu les plus hauts pointages en fonction des critères de sélection préétablis, s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour les sommes maximales inscrites à l'égard de chacune d'elles, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13875 et selon les termes et conditions stipulés aux projets de conventions;

Firmes	Montant maximal (taxes incluses)
WSP Canada inc.	1 128 392,10 \$
Cima+ s.e.n.c.	683 267,68 \$
Aecom consultant inc.	470 537,92 \$

- 3- d'imputer ces dépenses à même les budgets de la Direction des transports, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.010 1146848001

CE15 0120

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'autoriser une dépense de 667 004,39 \$, taxes incluses, pour les services professionnels pour la rénovation et la mise à niveau de plusieurs casernes de pompiers, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'approuver un projet de convention par lequel Tremblay L'Écuyer Architectes et WSP Canada inc., équipe ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 595 539,64 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13920 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 3 - d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.011 1146342004

CE15 0121

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'approuver un projet de convention par lequel Services intégrés Lemay et associés inc., Les Consultants S.M. inc. et Nadeau Foresterie urbaine inc., équipe ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour le réaménagement de la place Vauquelin, pour une somme maximale de 1 416 232,16 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13786 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention ;
- 2 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.012 1143751015

CE15 0122

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser une dépense de 3 257 402,72 \$, taxes incluses, pour la fourniture de services professionnels en architecture, ingénierie électromécanique ainsi qu'en ingénierie de charpente et civil, en acoustique, en architecture de paysage et en développement durable dans le cadre du projet de construction du Centre de services animaliers municipal, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'approuver un projet de convention par lequel Birtz Bastien Beaudoin Laforest architectes (BBBL) inc., Groupe Rousseau-Lefebvre, LVM, Courchesne et Associés inc. ainsi que Dessau inc., équipe ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 2 714 502,26 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13806 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.013 1145110010

CE15 0123

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'approuver un projet de convention de prolongation de bail par lequel la Ville loue de Les Investissements Dalu inc., pour une période additionnelle de 2 ans, à compter du 15 juillet 2012, un espace industriel, d'une superficie de 939,67 mètres carrés, situé au 4305, rue Hogan, moyennant un loyer total de 203 056,22 \$, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions prévus au projet convention de prolongation de bail;
- 2- d'autoriser Monsieur Serge Boileau, président de la Commission des services électriques de la Ville de Montréal à signer ledit projet de convention de prolongation de bail pour et au nom de la Ville ;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.014 1145323001

CE15 0124

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'approuver un projet de bail par lequel la Ville loue de Les Investissements Dalu inc., pour une période de 9 ans et 170 jours, à compter du 15 juillet 2014, un espace industriel, d'une superficie de 1 076,70 mètres carrés, situé au 4305, rue Hogan, moyennant un loyer total de 1 389 053,22 \$, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail;
- 2- d'autoriser une dépense de 727 216,88 \$ taxes incluses, payable au locateur, pour les travaux d'aménagement incluant les contingences, et autoriser le transfert de ce montant du poste Fonds de stabilisation des redevances de la CSEM au budget d'immobilisation;
- 3- d'autoriser une dépense de 310 370,79 \$ taxes incluses, pour les incidences et achat de matériel et autoriser le transfert de ce montant du poste de stabilisation des redevances de la CSEM au budget d'immobilisation;
- 4- d'autoriser monsieur Serge Boileau, président de la Commission des services électriques de la Ville de Montréal à signer ledit projet de bail pour et au nom de la Ville.
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.015 1145323006

CE15 0125

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'approuver le projet d'acte par lequel la Ville de Montréal acquiert de Fiducie Jocelyn Chabot un immeuble sis au 5237-5239, rue Saint-Ambroise, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, constitué du lot 2 091 591 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, aux fins de développement résidentiel, pour le prix de 325 000 \$ ainsi qu'une indemnité accessoire de 60 \$ par jour, plus les taxes applicables, correspondant aux coûts pour le maintien journalier de l'immeuble, à compter du 17 janvier 2014 jusqu'à la date d'émission du chèque, aux fins du paiement de ces sommes, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte;
- 2 - d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.017 1146037005

CE15 0126

Vu la résolution CA14 090373 du conseil d'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville en date du 8 décembre 2014;

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'autoriser la démolition du bâtiment situé au 1675, boulevard Gouin Est, dans le Site du patrimoine cité de l'ancien village du Sault-au-Récollet.

Adopté à l'unanimité.

30.001 1144039019

CE15 0127

Il est

RÉSOLU :

de relever de leur secret professionnel, pour les questions relevant du comité exécutif, du conseil municipal et du conseil d'agglomération, les avocats et notaires des services centraux de la Ville et les personnes engagées en vertu d'un contrat de service professionnels pour ces services, dans le cadre du mandat conféré à l'Inspecteur général en vertu de la *Charte de la Ville de Montréal*.

Adopté à l'unanimité.

30.002 1140306001

CE15 0128

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'approuver les prévisions budgétaires pour la tenue de l'élection partielle visant à combler la vacance au poste de conseiller d'arrondissement du district électoral de Robert-Bourassa, dans l'arrondissement d'Outremont, de même que l'approbation des tarifs de rémunération du personnel électoral qui y sera affecté, le tout tel que détaillé dans les pièces jointes à ce dossier;
- 2 - d'autoriser une dépense de 105 742 \$, toutes taxes incluses, aux fins de la tenue de cette élection partielle;
- 3 - d'autoriser une dépense de 8 000 \$ aux fins du remboursement des dépenses électorales, tel que prévu dans la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*;
- 4 - d'autoriser les virements de crédits en provenance du budget des dépenses contingentes imprévues d'administration à cette fin.

Adopté à l'unanimité.

30.003 1153430001

CE15 0129

Vu la résolution CA14 210458 du conseil d'arrondissement de Verdun en date du 2 décembre 2014;

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser un virement budgétaire de 22 500 \$ en provenance du PTI-MADA corporatif vers le PTI de l'arrondissement de Verdun pour la construction et la livraison de 38 bancs de parcs de type Lafontaine dans le cadre du programme MADA, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.004 1142198008

CE15 0130

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'autoriser un versement du Fonds de contribution à la Stratégie d'inclusion de logements abordables dans les nouveaux projets résidentiels équivalent au montant de 325 000 \$, plus les taxes applicables, et une indemnité accessoire correspondant aux coûts de maintien journalier de l'immeuble, en vue de l'acquisition d'un immeuble sis au 5237-5239, rue Saint-Ambroise, dans l'arrondissement Le Sud-Ouest, pour y réaliser un projet de logements sociaux et communautaires.

Adopté à l'unanimité.

30.005 1140634003

CE15 0131

Vu la résolution CA14 12254 du conseil d'arrondissement d'Anjou en date du 7 octobre 2014;

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- de reconduire le mandat des administrateurs ci-après au conseil d'administration de la Corporation Anjou 80, et ce, à la fonction en regard de chacun d'eux, pour la période du 15 janvier 2015 au 15 janvier 2017, à savoir:
 - M. Luis Miranda à titre de représentant du conseil d'arrondissement et président du conseil d'administration;
 - M. Réal Lafleur, représentant de la Ville;
 - M. André Genty, membre
 - M. Yves Tremblay, membre

- 2- de nommer Mme Francine Beauchamps, à titre de membre, en remplacement de Mme Rose-Marie De Sousa, pour la période du 15 janvier 2015 au 15 janvier 2017.

Adopté à l'unanimité.

30.006 1142072028

CE15 0132

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 44 451 000 \$ afin de financer la construction de deux centres de tri des matières recyclables », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.001 1141177001

CE15 0133

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'approuver le Règlement R-152 autorisant la Société de transport de Montréal à prendre en charge les emprunts contractés par l'Agence métropolitaine de transport auprès de Financement-Québec pour la construction du prolongement de la ligne 2 du réseau du métro sur le territoire de la ville de Laval totalisant un montant de 419 584 855,50 \$, et à effectuer un emprunt de 180 415 144,50 \$ dans le cadre de la cession, par l'Agence métropolitaine de transport à la Société de transport de Montréal, des biens relatifs à ce prolongement, le tout pour un montant total de 600 000 000 \$, le tout conformément à l'article 123 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun*, (RLRQ, c. S-30.01).

Adopté à l'unanimité.

40.002 1156213001

CE15 0134

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - de prendre connaissance du rapport et recommandations de la Commission permanente sur le schéma d'aménagement et de développement de Montréal sur le projet de schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal ;

- 2 - d'adopter, avec changements, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement concernant le schéma d'aménagement de l'ancienne communauté urbaine de Montréal (89 modifié) » (P-RCG 14-029).

Adopté à l'unanimité.

40.003 1140219001

CE15 0135

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 15 000 000 \$ afin de financer des projets d'immobilisations qui seront réalisés par les arrondissements dans le cadre du 375^e anniversaire de Montréal », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.004 1144631008

CE15 0136

Il est

RÉSOLU :

de prendre acte du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE146603003 - Accorder un contrat à Solutions d'eau Xylem, une division de Société Xylem Canada, pour la fourniture de quatorze (14) groupes motopompes horizontaux de type centrifuge à double aspiration, avec démarreur 4,16 kV et comprenant les composantes et équipements connexes requis à l'usine de production d'eau potable Atwater, dans le cadre du programme de réfection des équipements des usines d'eau potable, des stations de pompage et des réservoirs (REQUP) - Dépense totale de 24 691 847,89 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 14-12725 - (5 soumissionnaires - 1 seul conforme)

Adopté à l'unanimité.

60.001 1143624048

CE15 0137

Il est

RÉSOLU :

de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE145897019 - Annuler le contrat accordé, pour l'article 13 seulement de l'appel d'offres 12-12548, à Power-Lite Industries inc (CG13 0117) et conclure avec Lampadaires Feralux inc, une entente-cadre d'une durée de 24 mois, au montant de 3 303 214,72 \$, taxes incluses, pour la fourniture de fûts, potences et rallonges pour feux de circulation, suite à l'appel d'offres public 14-13744 (3 soumissionnaires).

Adopté à l'unanimité.

60.002 1153624003

CE15 0138

Il est

RÉSOLU :

de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE140457009 - Accorder un contrat à la firme Le groupe Geysler inc. pour les travaux de mise aux normes de l'aréna Rodrigue-Gilbert - Dépense totale de 15 442 344,56 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 5730 (6 soumissionnaires) - contrat 14299.

Adopté à l'unanimité.

60.003 1153624001

CE15 0139

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE141246018 - Accorder un contrat à Les Terrassements Multi-Paysages inc. pour l'aménagement de sentiers au parc-nature du Bois-de-Saraguay, pour une dépense totale de 2 532 526,63 \$, taxes incluses - Appel d'offres public (14-6717) - (5 soumissionnaires).

Adopté à l'unanimité.

60.004 1153624002

Levée de la séance à 10 h 40

70.001

Les résolutions CE15 0104 à CE15 0139 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

Pierre Desrochers
Président du comité exécutif

Yves Saindon
Greffier de la Ville